



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CUNICULTURE

CHARTRE DES CLUBS DE RACES Annexe A du règlement intérieur de la F.F.C.

Préambule

La meilleure façon de préserver et de développer les races passe par l'action dynamique de clubs spécifiques, rassemblant autour d'une même race (ou d'un même groupe de races) des éleveurs sélectionneurs amateurs passionnés. La F.F.C. est, depuis sa création, consciente de l'intérêt de ces clubs spécifiques et encourage leurs créations et actions.

Pour apporter plus de clarté dans la gestion des relations entre ces clubs de races, la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards, une « Charte des Clubs de Races » est ainsi établie. Elle a pour objectifs de préciser les règles fondamentales de ce partenariat, ainsi que les attentes réciproques des uns envers les autres, selon le plan suivant :

- Agrément des Clubs de races
- Relations entre les Clubs de races, la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards
- Engagements de la F.F.C. par rapport aux Clubs de races
- Attentes de la F.F.C. envers les Clubs de races

1- Agrément des Clubs de races

A ce jour, et depuis la création de la Fédération Française de Cuniculture en 1961, il est décidé de n'agréer qu'un seul club par race (ou par groupe de races). Cette décision a été confirmée par vote lors des réunions du Conseil d'Administration de la F.F.C. du 13 août 1995 à UFFHOLTZ et du 07 octobre 2006 à PARIS.

C'est une situation jugée idéale qui permet de regrouper un maximum d'éleveurs sélectionneurs amateurs autour d'une même race (ou d'un même groupe de race), autour d'objectifs de sélection communs ; mais aussi de faciliter les échanges entre les différents interlocuteurs et de permettre une collaboration efficace pour le développement et la préservation de ladite race.

La demande d'agrément doit obligatoirement être formulée par écrit et envoyée à la Présidence ou au Secrétariat de la Fédération, accompagnée des statuts de l'association et de la composition de son Conseil d'Administration. La candidature est ainsi soumise au Conseil d'Administration de la F.F.C. qui décide, ou non et après examen du dossier, de reconnaître le Club en qualité de « Club de race officiel ». L'obtention et le maintien de l'agrément de la F.F.C. par les Clubs de races ne doivent pas se borner à la seule existence de ces derniers. Ils doivent surtout passer par la mise en application d'actions continues propices à la vie des races, au développement des activités de la Fédération et plus largement au maintien de la diversité génétique de nos races patrimoniales et de l'espèce lapin.

Une demande annuelle de renouvellement d'agrément n'est pas nécessaire ; cependant le maintien de l'agrément est assujéti au respect des engagements pris par les dirigeants du Club alors reconnu. En cas de manquements, le Conseil d'Administration de la F.F.C. est en droit de prendre des décisions disciplinaires allant du rappel aux règles jusqu'à la suppression de l'agrément, en passant par une suspension temporaire dont la durée est variable et renouvelable.

En cas de création d'un second Club autour d'une même race, il est convenu que seul le Club créé en premier est reconnu (privilège d'antériorité). Cette position n'est cependant en rien figée. Il est évident que si un Club venait à être défaillant ou n'adhérerait plus à la F.F.C., le Conseil d'Administration serait en droit de lui retirer son agrément en

faveur du second Club créé. Dans certains cas rares, la Fédération peut elle-même inciter à la création d'un nouveau Club (par exemple : pour répondre à un manquement, initier un regroupement d'associations, etc.).

2- Relations entre les Clubs de races, la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards

Naturellement, une fois agréé par la F.F.C., le Club spécifique devient le lien privilégié entre les différentes races de lapins qu'il patronne, leurs éleveurs, la F.F.C. et la Commission Technique et des Standards. La finalité étant d'instaurer une liaison exclusive entre les différents acteurs de la gestion de ces races, de permettre un travail efficace et de favoriser une orientation unique de sélection desdites races.

Une collaboration étroite s'installe ainsi de facto dès la mise en place de travaux initiés par l'une des parties ci-dessus nommées (programme de préservation ou de valorisation d'une race, gestion des populations, souhait d'évolution des standards en vigueur, homologation d'une nouvelle race/variété conformément aux règlements spécifiquement définis par la Commission Technique et des Standards, etc.). Collaboration qui ne peut être efficace et constructive que dans la réponse aux attentes respectives, d'où découlent les devoirs des Clubs de race envers la F.F.C. ; elle-même engagée auprès de ses Clubs adhérents.

3- Engagements de la F.F.C. envers les Clubs de races

Comme précisé ci-dessus, la F.F.C. est la seule garante de la reconnaissance officielle des Clubs de race ; Clubs qu'elle représente autant que de besoin auprès des pouvoirs publics et des instances avicoles.

Par ses différentes compétences, la F.F.C. soutient les Clubs de races dans leurs actions de sauvegarde, de développement et de valorisation des races notamment, et dans la mesure du possible, en leur apportant une aide tant matérielle qu'exceptionnellement financière. A ce titre, elle met à la disposition des Clubs (et par voie de conséquence de leurs éleveurs) :

- Un système d'identification unique sur le plan national ;
- Les documents/outils nécessaires au suivi généalogique des races patronnées. Elle en assure d'ailleurs l'enregistrement au sein du Livre Généalogique Cunicole ;
- L'accord d'un patronage spécifique lors de l'organisation du Championnat de France ;
- Des diplômes officiels qui viennent renforcer les titres de Champions de France délivrés lors des Championnats de France ;
- Sa commission nationale des standards. Formée de juges reconnus pour leurs compétences, elle est l'interlocutrice privilégiée des Clubs dans le suivi de l'évolution des races patronnées ;
- Ses compétences dans la réalisation de supports de communication divers (dépliants, etc.) destinés à promouvoir les races patronnées par les Clubs ;
- Son site internet, qui donne une grande visibilité à nos actions, sur lequel sont publiés les résultats des divers Championnats et où toutes les races sont présentées. Ce site rassemble également toutes les réglementations en vigueur qui régissent notre mouvement cunicole ;
- Un abonnement au FFC-Infos, bulletin de liaison interne sur lequel sont publiés les résultats d'expositions, articles techniques et dernières actualités cunicoles. Ce bulletin est aussi un espace d'expression pour les Clubs qui souhaitent y intégrer des articles.
- Des distinctions honorifiques (conformément aux conditions fixées par la commission d'attribution) afin de permettre aux Clubs de récompenser leurs membres les plus méritants.

En complément, la F.F.C. assure le lien entre les instances avicoles nationales et/ou internationales (ou organismes de recherche) et les Clubs de races, dans le cadre de programmes spécifiques de développement et de sauvegarde du patrimoine génétique et/ou historique de nos races patrimoniales cunicoles.

Elle organise, tous les deux ans, un concours national dénommé « Nationale F.F.C. » destiné à rassembler en un même lieu un nombre considérable d'éleveurs de lapins de race ; véritable vitrine de l'élevage cunicole français et lieu d'échange/de partage pour des éleveurs passionnés.

Tous ces services délivrés par la Fédération ne peuvent perdurer et n'ont de sens que dans le cadre d'une collaboration étroite avec les Clubs de race qui doivent jouer pleinement et avec rigueur leur rôle de coordinateur pour la(les) race(s) qu'il(s) patronne(nt).

4- Attentes de la F.F.C. envers les Clubs de races (devoirs)

Les attentes de la F.F.C. sont à la hauteur des services délivrés et peuvent être classifiées sous plusieurs thématiques :

- Gestion des races :

Les Clubs de race sont une véritable réserve du cheptel cunicole français. Dans cette finalité, ils tiennent à jour un répertoire des éleveurs ainsi que des races qu'ils élèvent. Ils s'assurent de l'utilisation juste et rigoureuse de l'identification mise à leur disposition, notamment via le développement du Livre Généalogique Cunicole. Les Clubs participent à la tenue des registres de ces identifications et assurent le lien entre les éleveurs et la Fédération. Ce Livre Généalogique est particulièrement important dans la mise en place de programme de sélection intra-race, pour notamment éviter le recours intempestif à des croisements avec d'autres races.

En lien avec les instances et organismes spécifiques, les Clubs de races participent aux actions de valorisation, aux programmes zootechniques et aux différents travaux menés dans le cadre des plans de sauvegarde et de conservation de la diversité génétique et/ou du patrimoine historique.

- Mise en œuvre des règlements et application des bonnes pratiques sanitaires :

Les Clubs de race se font, auprès de leurs éleveurs mais aussi des associations avicoles où ils organisent leurs Championnats et Rencontres, les porte-paroles des instances officielles.

Ils s'assurent ainsi du respect des règlements généraux (S.C.A.F.-Confédération, Entente Européenne) et spécifiques (F.F.C.) ; tant sur le plan organisationnel (juges, cartes de jugements, soins, etc.) que sanitaire (conformité des box d'exposition, respect des dispositions sanitaires, du bien-être animal, etc.).

- Organisation de Championnats de France – Coupes de France – Rencontres régionales :

Les Championnats de France organisés par les Clubs de race officiels sont les seuls reconnus par la F.F.C. Chaque année une demande de parrainage « Championnat de France » pourra être adressée à la F.F.C. par les Clubs de race. La F.F.C. publiera alors dans son bulletin de liaison (FFC-Info) les dates et lieux de chaque Championnat de France et attribuera une récompense spécifique lors de ladite manifestation. Pour bénéficier du patronage « Championnat de France », le championnat devra être ouvert à tous les éleveurs de la race (ou du groupe de races) patronnée(s) et tous les animaux exposés pourront concourir pour les titres mis en compétition. Les récompenses accordées par les Clubs peuvent, quant à elles, n'être réservées qu'aux seuls membres du Club. Pour ne pas dévaluer le titre de Champion de France, il importe qu'il soit attribué dans des conditions précises :

- Ne peuvent prétendre aux titres de « Champion de France », que des animaux possédant l'identification homologuée par la F.F.C. L'enregistrement et l'officialisation des titres de « Champion de France » par la F.F.C. est assujéti à la présentation par les Clubs de races d'une déclaration des résultats certifiant que l'identification des lauréats est celle homologuée par la Fédération. Cette déclaration déclenchera une parution sur le site de la F.F.C. et s'accompagnera d'une remise par la Fédération de diplômes officiels de « Champion de France ».
- La présence d'un minimum de sujets et d'éleveurs concourant est demandée pour pouvoir décerner les titres de « Champion de France ». Ces modalités sont généralement définies par les Clubs de races, notamment au sein de leur règlement spécifique « Championnat de France ». Ces règlements sont portés à la connaissance de la F.F.C.

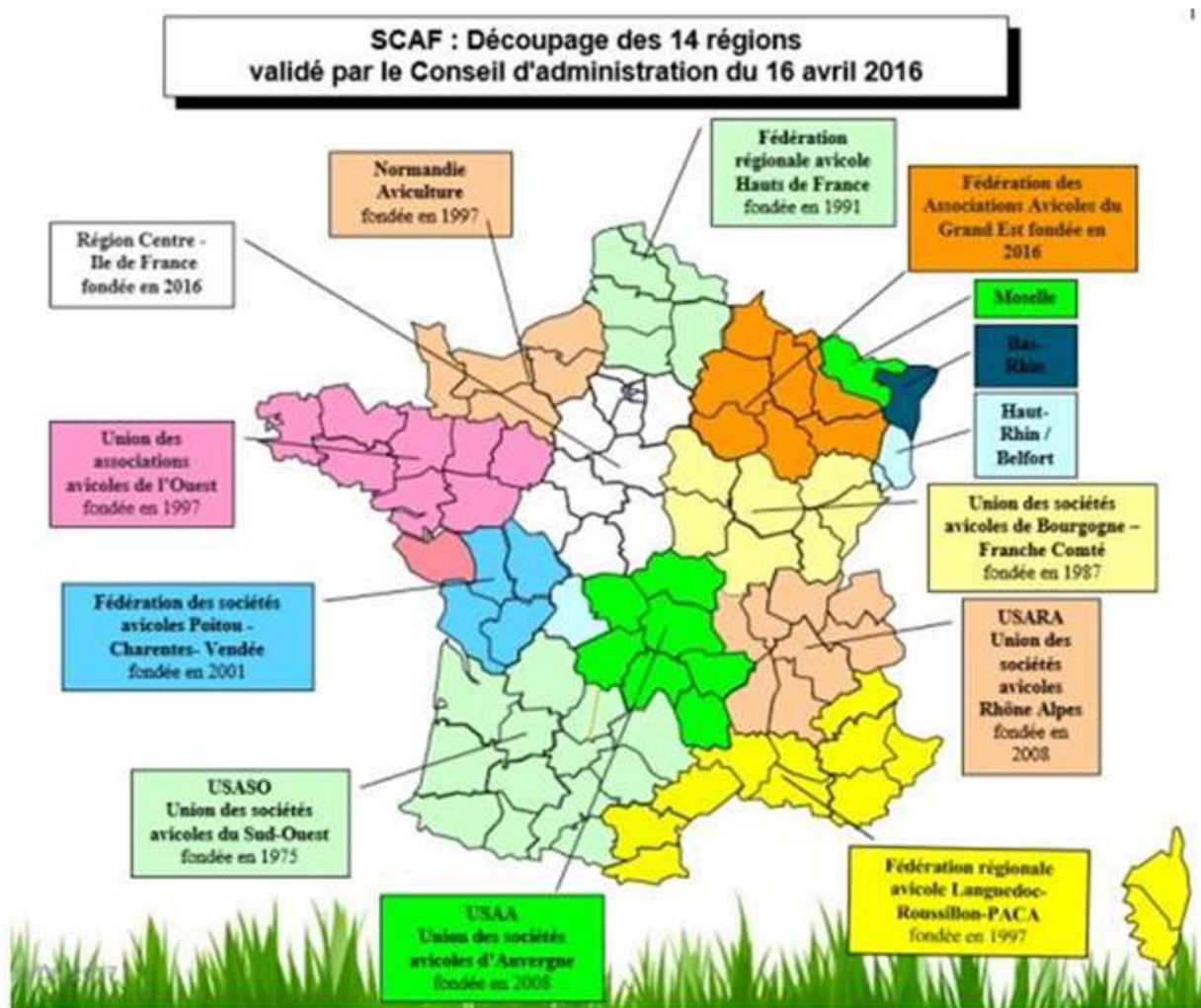
Les Clubs pourront organiser des Rencontres régionales ou interrégionales dont ils définiront précisément les modalités. Pour éviter d'éventuelles confusions, il est décidé de réserver le mot « Championnat » pour le seul « Championnat de France » et d'utiliser le mot « Rencontre » pour les manifestations régionales ou interrégionales. Pour favoriser la mise en place de rassemblements plus conséquents, il n'est organisé par les Clubs de race qu'une seule rencontre par saison d'élevage et par région adhérente à la S.C.A.F.-Confédération (cf. carte ci-dessous).

De façon interne une « Coupe de France » peut être organisée annuellement. Elle est à l'usage exclusif des membres à jour de cotisation.

Plus rarement et conformément aux conditions définies par l'Entente Européenne d'Aviculture et de Cuniculiculture, un Club de race peut organiser sur le territoire un Championnat d'Europe pour une ou plusieurs races données.

L'organisation des dates et lieux de ces différentes compétitions est totalement laissée au libre choix des Clubs de races mais la F.F.C. invite les dirigeants à satisfaire l'ensemble des éleveurs de notre grand territoire ; exception faite le week-end de la « Nationale F.F.C. » durant lequel aucun autre Championnat de France ne peut avoir lieu.

Les dirigeants du Club de race signaleront ces rencontres, Championnat et Coupe de France dans leur rapport annuel d'activité ; bilan d'activité qui doit être communiqué au responsable des Clubs de races de la F.F.C. au plus tard pour l'Assemblée générale de F.F.C.



- Participation à la Nationale F.F.C. :

Que ce soit par l'organisation de leur Championnat de France, d'une Coupe de France ou d'une Rencontre régionale/interrégionale, les Clubs de race sont vivement incités à participer à cette manifestation. Ils doivent encourager leurs éleveurs à participer massivement à cette grande fête de la cuniculiculture, véritable reflet de la bonne préservation de nos élevages cunicoles français.

- Participation aux activités de la F.F.C. :

En complément des engagements ci-dessus énumérés, les Clubs de races se doivent de porter à la connaissance de la F.F.C. les différentes activités menées tout au long de l'année, ainsi qu'une synthèse de la participation des éleveurs lors des Championnat de France, Coupe de France et/ou Rencontres régionales/interrégionales. Cela peut passer l'envoi systématique du bulletin de liaison ou plus simplement par la présentation d'un bilan d'activités présenté lors du Congrès national de la cuniculiculture de loisir, organisé annuellement par la F.F.C. Congrès auquel les représentants des Clubs de race sont tenus d'être présents.

Synthèse

En confiant la gestion d'une ou de plusieurs races à une association dynamique et investie, la F.F.C. installe une relation de confiance avec les Clubs de race. Elle s'engage à les accompagner, dans la limite de ses capacités, en fournissant les outils nécessaires au bon déroulement des activités en lien direct avec la Fédération et ses différents services. Les Clubs de race doivent se montrer dignes du leadership qui leur est accordé pour entretenir cette relation exclusivement instaurée avec la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards.

Engagements réciproques pris :

D'une part, par la Fédération Française de Cuniculiculture, représentée par sa Présidente Jeannine JEHL,
Date, signature :

D'autre part, par l'association _____, représentée par son/sa Président/e
Date, signature :

Mise à jour lors de l'Assemblée Générale 2019.

Mise à jour lors de la consultation du conseil d'administration du 26 octobre 2023.